



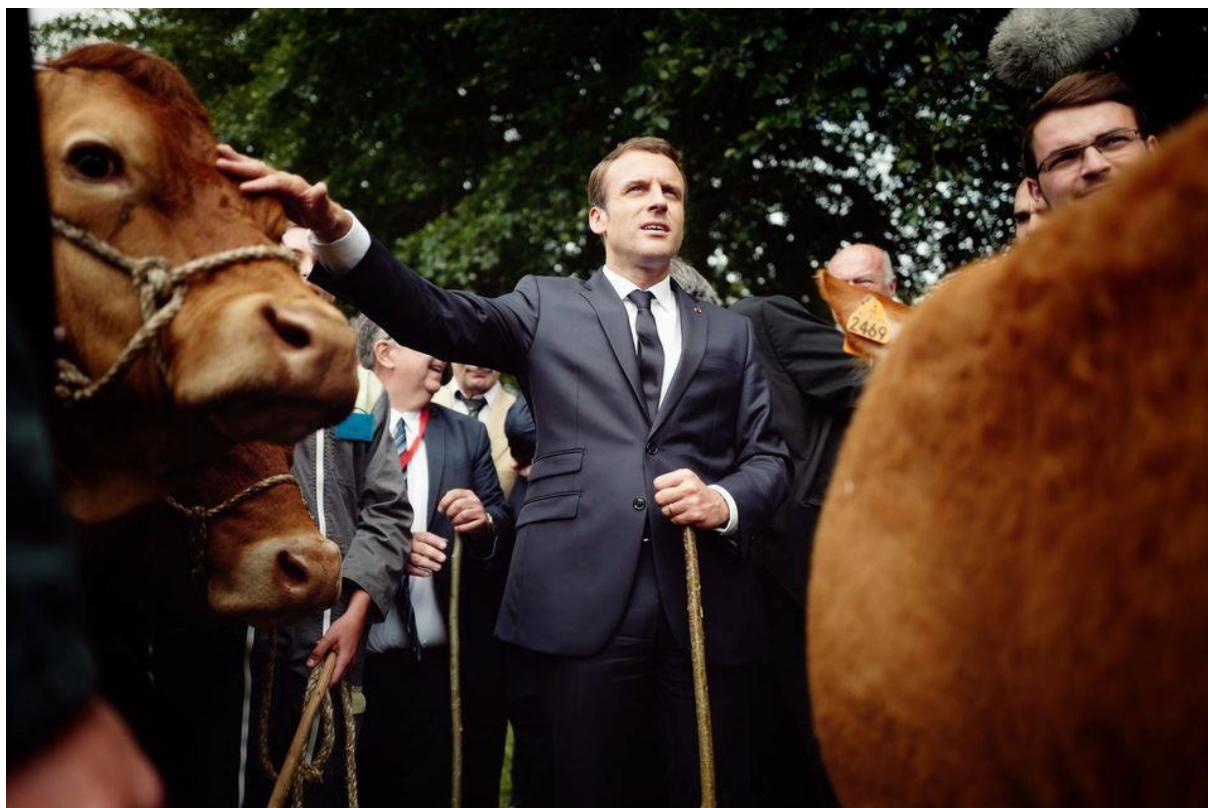
TRIBUNE

Métropoles versus France périphérique : une question de point de vue ?

Par Daniel Behar, géographe, professeur à l'Ecole d'Urbanisme de Paris et consultant à la coopérative Acadie

18 juillet 2018

http://www.liberation.fr/debats/2018/07/18/metropoles-versus-france-peripherique-une-question-de-point-de-vue_1667293



Visite du Président dans le lycée agricole de Verneuil-sur-Vienne (Haute-Vienne), le 9 juin. Photo Denis Allard.
RÉA

Emmanuel Macron est, ce jeudi, en déplacement en Dordogne pour aborder le thème des services publics en milieu rural. En adoptant un point de vue local, le Président pourrait appréhender de manière plus fine le processus de fabrication des inégalités territoriales.

En opposant à la lecture des deux France – celle des métropoles *vs* «la France périphérique» – installée dans la représentation collective par Christophe Guilluy, celle des «quatre France», le gouvernement fait œuvre utile (1). Il nuance la vision duale d'un pays en deux et simultanément déplace la question des inégalités, du registre vertical des strates catégorielles (les métropoles contre les petites villes ou le rural, c'est-à-dire les élites contre le peuple) au registre géographique, celui qui historiquement a structuré le débat national (le partage de la France au XIX^e siècle le long de la ligne Saint-Malo-Genève).

Mais le «géographe» Christophe Guilluy et les experts gouvernementaux ont négligé une dimension de l'analyse géographique des inégalités : la troisième, celle qui rappelle que toute lecture d'un phénomène territorial est fonction du point de vue – de la distance focale – que l'on adopte. Si l'on suit ce postulat – ce que l'on voit de près n'est pas ce que l'on voit de loin – la compréhension des inégalités territoriales et des réponses à y apporter change radicalement.

Dynamiques paradoxales

Vues de loin, ce sont bien deux France qui s'opposent, mais en renversant la lecture du XIX^e siècle. Ce sont le quart Nord-Est et le Bassin parisien (hors Grand Paris) qui décrochent. Cela oblige l'Etat, devrait l'inciter à inventer une nouvelle politique d'aménagement du territoire. Mais ce n'est plus en direction des régions périphériques qu'il faut rééquilibrer les interventions publiques. Ce sont davantage les régions au cœur de l'Europe mais qui n'ont pas la capacité seules de se relever de la désindustrialisation qui doivent être ciblées pour réduire les écarts.

A une échelle intermédiaire, celle des régions ou des départements, deviennent visibles les dynamiques paradoxales produites par la globalisation, c'est-à-dire la montée en puissance des flux et des interdépendances de toutes natures entre les territoires. Paradoxe en Seine-Saint-Denis : chacun sait que ce département concentre toujours davantage des populations paupérisées mais on oublie de rappeler qu'il présente la plus forte dynamique de création d'emplois en Île-de-France. La situation est tout aussi paradoxale en Occitanie : première région de France pour la croissance de la population et de l'emploi mais l'une des premières aussi pour ses

taux de chômage et de pauvreté. Et que penser des Vosges qui persistent à perdre de la population alors que ce département regagne de l'emploi ? Comment analyser les Pyrénées-Atlantiques où les emplois se concentrent sur les agglomérations de Pau et surtout de Bayonne alors que tous les territoires, même ruraux gagnent de la population ? Cette nouvelle donne suggère une leçon : à rebours de la pensée moderniste des récentes réformes, la régulation publique de ces situations paradoxales nécessite moins la spécialisation des compétences (aux uns l'économie, aux autres le social) que la mise en œuvre de politiques intégrées à tous les niveaux.

Fragilités sociales

Enfin, en adoptant un point de vue local, on va davantage constater l'extrême diversité des processus de fabrication des inégalités territoriales. Ainsi en observant l'aire métropolitaine marseillaise, on aura tendance à mettre en avant la géographie de la concentration de la pauvreté et des handicaps sociaux qui l'accompagnent (éducation, santé...) des quartiers nord de Marseille aux rives de l'étang de Berre. C'est alors l'exigence d'égalité des moyens publics au service de la promotion sociale qui sera convoquée. Mais cela masque une autre géographie : celle des fragilités sociales qui touchent, dans le pays d'Aix, les territoires les plus exposés à la globalisation et à ses risques (montée des emplois précaires, chômage des jeunes et des femmes...) Dans ce cas, une autre réponse s'impose : la sécurisation des parcours sociaux. Enfin, autour d'Aubagne, la dépendance à l'argent public et aux revenus de transfert s'accroît (retraites...), ce qui nécessiterait par exemple de mettre en œuvre des politiques d'activation des dépenses sociales.

Le gouvernement affiche sa volonté d'opposer à l'idéologie le pragmatisme, gage d'efficacité. La géographie peut y contribuer. A condition d'en faire bon usage !

(1) Le rapport sur la cohésion des territoires du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) dresse le portrait d'une France coupée en quatre : « *l'arc occidental et méridional attractif* », l'Ile-de-France qui concentre les richesses économiques mais aussi l'exclusion sociale, les territoires marins particulièrement « *vulnérables* » et le « *grand arc nord-est qui comprend la région Hauts-de-France, une partie de celle du Grand-Est, de Bourgogne-Franche-Comté et de Centre-Val de Loire* » qui décroche.